

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	11	17

Date de la convocation : 22 octobre 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 octobre 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 22 octobre 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel

Madame BUQUET Jessica a donné pouvoir à Madame NÉE Amélie.

Madame GUERZA Sylvie

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2021/75 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE DE L'ENCEINTE DU PARC DES TULIPIERS

L'enceinte du parc des Tulipiers date du XVIIIème siècle et est reconnue comme site remarquable. Il importe donc de la protéger, de la restaurer et de la mettre en valeur.

Cinq devis sont présentés pour un montant total de 73 411,05 euros HT ainsi répartis :

- 13 589,13 euros HT pour la couverture du mur d'enceinte du parc des Tulipiers
- 5 239,62 euros HT pour la fourniture et la pose de deux portillons en grille
- 31 293,61 euros HT pour la création de 2 piliers en briques et pierres pour l'entrée véhiculée du parc
- 14 830,20 euros HT pour le surfacage du mur en bauge côté rue
- 8 458,49 euros HT pour la restauration du portail actuel et du fronton

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Madame le Maire à demander des subventions au titre de la sauvegarde du patrimoine auprès du Département de la Seine-Maritime et auprès de l'Etat pour un montant estimé de 73 411,05 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Maire à demander des subventions pour restaurer l'enceinte du parc des Tulipiers au titre de la sauvegarde du patrimoine auprès du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat pour un montant estimé 73 411,05 euros HT.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération
 Le 29 octobre 2021